

Bas, procureur-général du Bas-Canada, dont il transmettra le nom à la postérité. Oui, son nom est attaché à cette œuvre, et ce ne seront pas les attaques de l'honorable député de Lotbinière qui empêcheront ce nom d'aller à nos descendants, entouré du respect de tous ceux qui reconnaissent les services rendus à leur pays. Mais ce n'était pas pour l'honorable Procureur-Général du Bas-Canada assez de services rendus. Il a vu son pays, au milieu d'une crise terrible, venir lui confier tous ses intérêts, tous ses droits, toutes ses institutions, sa nationalité, sa religion, en un mot tout ce qui lui était le plus cher. L'honorable Procureur-Général a tout reçu à sa banque si sûre et si fidèle, et quand il lui a fallu rendre ses comptes, il s'est présenté avec tous ces intérêts, ces droits, ces institutions, cette nationalité, cette religion, tout ce qui était cher à ce peuple, et il les a rendus garantis, protégés, sauvegardés par la confédération de toutes les provinces de l'Amérique Britannique du Nord. Ainsi, le banquier a été fidèle, il n'a pas fait défaut à la confiance que l'on a eue en lui, il a payé honnêtement ce qu'il devait; riches et pauvres, seigneurs et censitaires, avocats et plaideurs, tout le monde a été satisfait, et le banquier est béni d'une extrémité à l'autre du pays. L'honorable membre a dit que l'honorable Procureur-Général aurait son jour. Il a raison; mon honorable collègue aura son jour, il aura son heure comme feu Sir Louis Hypolite La Fontaine a trouvé la sienne.

Quand ce citoyen éminent occupait la position qu'occupe aujourd'hui l'hon. procureur-général du Bas-Canada, l'opposition lui prodiguait les mêmes insultes et les mêmes reproches qu'elle adresse aujourd'hui à mon hon. ami. On l'accusait d'être traître à son pays; on criait bien haut qu'il vendait ses concitoyens, qu'il était l'ennemi de sa race. Cependant, ce défenseur des droits et des institutions du Bas-Canada n'avait d'autre ambition que d'assurer à ses compatriotes la belle position qu'ils ont occupée depuis. Il a donc laissé dire les mécontents, et avant de descendre dans la tombe, il a eu le bonheur de voir reconnaître ses efforts patriotiques, et la noblesse de ses intentions; et quand sa dépouille mortelle a été conduite au champ du repos, tous ses concitoyens se sont empressés d'aller rendre hommage à ce grand citoyen, béniçant la mémoire de celui que personne ne considérait plus comme un traître, mais que tous acclamaient comme un des grands noms de notre histoire parlementaire. Il en sera de même de l'hon. procureur-général actuel du Bas-Canada. Il aura son heure, non pas comme l'entend l'hon. député de Lotbinière, qui se sert de cette expression, comme d'une menace, mais en conservant cette confiance de ses concitoyens qui est pour l'hon. député de Lotbinière, une chose si incompréhensible. Pour nous, cette confiance de la part de ses concitoyens est une chose toute naturelle et que nous comprenons parfaitement.

Toute sa vie, comme sir Louis Hypolite Lafontaine, l'hon. Procureur-Général actuel du Bas-Canada s'est appliqué à sauvegarder et à promouvoir les intérêts matériels et religieux de ses concitoyens, et il vient de couronner cette œuvre gigantesque par la part si importante qu'il a prise à la nouvelle constitution destinée à régir un des plus grands empires du monde, à cette constitution sous laquelle toutes les races et toutes les croyances trouveront protection et respect. Il aura son heure, et, comme son devancier, son nom passera à la postérité comme celui d'un des plus grands bienfaiteurs de son pays.

Je regrette, M. le président, d'avoir été aussi long, mais l'importance de la question doit m'excuser

d'avoir peut-être fatigué cette honorable Chambre. Après les longs discours prononcés par l'hon. député d'Hochelaga et l'hon. député de Lotbinière, je ne pouvais parler moins longuement, pour réfuter et détruire toutes les assertions hasardeuses des deux hon. députés.

Avant de reprendre mon siège, je me permettrai de croire que j'ai démontré que l'hon. député d'Hochelaga faisait une fausse prédiction, quand il disait que le jour où la confédération s'accomplirait, serait un jour, néfaste pour le Bas-Canada. Non, M. le président, la confédération, j'en ai l'intime conviction, offrira une immuable garantie pour nos institutions, notre langue et tout ce que nous avons de plus cher au monde; sous son égide nous serons forts contre l'ennemi commun, notre prospérité marchera à pas de géant, et quand nous disparaîtrons de la scène, nous aurons la consolation de pouvoir transmettre à nos descendants un héritage digne d'un peuple libre. (Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT.—L'hon. député de Lotbinière a maintenant la parole.

M. JOLY.—J'ai demandé deux fois, pendant que l'hon. sol. gén. parlait, la permission d'expliquer ce que j'avais dit, parce que je croyais qu'il ne m'avait pas compris; mais après la manière dont il s'est conduit à mon égard, en me refusant, à deux reprises, l'occasion de m'expliquer, je suis maintenant convaincu qu'il avait parfaitement compris ce que je voulais dire, mais qu'il faisait semblant de ne pas le comprendre. Je ne veux pas rester sous le coup de l'accusation qu'il a portée contre moi, je prendrai la liberté de le rectifier et d'expliquer ce que j'ai dit hier. Je veux bien que l'on m'accuse d'imprudence et d'ignorance, mais je ne veux pas que l'on m'accuse de lâcheté, et c'est cette accusation que je trouve dans le *Journal de Québec* de ce matin. L'hon. député m'a accusé d'avoir fait appel aux préjugés religieux des Canadiens-Français, je n'ai pas fait appel à leurs préjugés religieux; j'ai fait appel à leurs préjugés nationaux. Je regarde cette question de la confédération comme fatale aux intérêts du Bas-Canada, et je considère que c'était là le seul moyen de briser les liens qui enchaînaient les Canadiens-Français et de les réveiller, avant qu'il ne soit trop tard—c'est ce que j'ai fait et le ferai toujours. Mais je suis incapable de commettre la lâcheté de faire appel aux préjugés nationaux des Anglais après mon appel aux Canadiens-Français, comme l'hon. député m'en a accusé. Voici comment j'ai expliqué le passage du rapport de lord Durham: j'ai dit qu'il était impossible que les deux races pussent longtemps vivre en paix, qu'un jour ou l'autre les deux nationalités se choqueraient; que le juge serait le Parlement Fédéral où les Anglais auraient la majorité et où les Canadiens-Français ne pourraient pas espérer d'obtenir justice. Je n'ai pas dit que les Canadiens-Français commettraient des injustices contre les Anglais; mais j'ai dit que ceux-ci pourraient se plaindre, et que le parlement fédéral serait appelé à décider s'il y aurait injustice ou non, et qu'il fallait se méfier de ses sympathies. J'ai ajouté que le parlement fédéral étant composé en majorité de députés anglais, serait porté à écouter les Anglais du Bas-Canada plutôt que les Canadiens-Français. Je me suis ensuite basé sur le rapport de lord Durham pour prouver que jamais les Canadiens-Anglais ne se soumettraient volontiers à la majorité du Bas-Canada. Et en citant les deux extraits du rapport de lord Durham, j'ai d'abord lu en anglais, et ensuite je les ai traduits en français. Comment peut-on dire après cela, que je me suis servi de la langue anglaise pour faire un appel aux préjugés nationaux des Anglo-Canadiens? C'est ce que je ne puis com-